MEMO DES FAITIERES ET RESEAUX D'ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE GUINEENNE RELATIF AU CHRONOGRAMME DE LA TRANSITION

Suite aux courriers du Ministère de l'Administration du Territoire et de la décentralisation (MATD), en date du 19 avril 2022, relatif à la proposition de chronogramme de la transition, les faitières, réseaux d'organisations de la société civile guinéenne et Syndicats (**CNOSCG ; CONASOC ; PCUD ; Parlement des Jeunes Leaders ; MAOG ; CENAFOD ; COFFIG-DCPD ; FOSCAO-Guinée ; SLECG, CGTG …** voir la liste en annexe**),** ont mis en place une commission de travail regroupant les représentants de chacune desdites organisations.

La réflexion de cette commission a produit un chronogramme et validé par la plénière des organisations membres, sur la base de l'analyse des 10 étapes clés du projet de chronogramme de la transition proposé par le gouvernement.

De l'analyse de ces dix étapes clés, il ressort des enseignements et des recommandations ci-après :

1. Le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) : il a été retenu de reporter le RGPH dans l'intervalle de 2024-2025.

   Justification : le dernier RGPH a eu lieu en 2014 et au regard des principes c'est après chaque dix (10) ans qu'on procède au RGPH.
2. Recensement administratif à vocation d'état civil : il couvre neuf (9) mois, à compter du mois de Mai 2022 au mois de Janvier 2023.

   Justification : une base de données fiable sur l'état civil ;
3. Etablissement du fichier électoral : il couvre huit (8) mois, allant du mois d'octobre 2022 au mois de Mai 2023.

   Justification : préparation d'un cahier de charge, appel d'offre et recrutement de l'opérateur, proposition et audite de logiciel, recrutements et formations des agents (opérateurs de saisie et recenseurs), acheminement des matériels…
4. Elaboration de la nouvelle Constitution : elle couvre six (6) mois, à compter du mois de Mai au mois d'Octobre 2022.

   Justification : au regard des résultats obtenus lié à la mise en place rapide du CNT, de l'élaboration et adoption de son règlement intérieur, de la mise en place

des commissions de travail, du cabinet du président et de la validation en plénière du rapport général des missions du CNT à Conakry et à l'intérieur du pays ;

5. Campagne d'information sur le projet de la nouvelle constitution : elle couvre trois (3) mois, allant du mois de Novembre 2022 au mois de Janvier 2023.
   Justification: partage d'information et recueil des contributions citoyennes.
6. Adoption par référendum de la nouvelle Constitution : elle couvre la période d'un (1) mois, juin 2023 ;
   Justification : l'appropriation des citoyens et la disponibilité de la version finale de la nouvelle constitution.
7. Organisation des élections locales : elle couvre six (6) mois, à compter du mois d'Octobre 2023 au mois de Mars 2024.
   Justification : fichier électoral propre, disponibilité de la constitution et du code électoral, mise en place de l'OGE, contentieux électoral…
8. Organisation des élections législatives : elle couvre six (6) mois, allant du mois d'avril au mois de septembre 2024.
   Justification: fichier électoral propre, disponibilité de la constitution et du code électoral, mise en place de l'OGE, contentieux électoral…
9. Mise en place des institutions issues de la nouvelle constitution : elle couvre vingt un (21) mois, à compter du mois de juin 2023 au mois de février 2025 ;
   Justification : disponibilité de la nouvelle Constitution et des lois organiques,
10. Organisation des élections présidentielles : elle couvre cinq (5) mois, allant du mois d'octobre 2024 au mois de février 2025.
    Justification : fichier électoral propre, disponibilité de la constitution et du code électoral, mise en place de l'OGE, révision exceptionnelle, contentieux électoral…
11. Investiture du nouveau président élu : elle intervient après l'élection du Président, en février 2025, et met fin à la transition.
    Justification : disponibilité de la constitution, des lois organiques et des institutions mises en place.

CONCLUSION : suivant les activités déclinées ci haut, la transition couvre une période de trente-trois (33) mois allant du mois de mai 2022 au mois de février 2025.

PROPOSITION DE CHRONOGRAMME DE LA TRANSITION DE LA SOCIETE CIVILE

N°	ACTIVITES	RESPONSABLE	PERIODE D'EXECUTION DES ACTIVITES																																	
			2022								2023												2024												2025	
			MAI	Juin	JLLT	AO	SEP	OC	NOV	DEC	JAV	FE	MAR	AV	MA	JU	JLLT	AO	SEP	OC	NOV	DEC	JAV	FE	MAR	AV	MA	JU	JLLT	AO	SEP	OC	NOV	DEC	JAV	FE
1	Recensement général de la population et de l'habitat	MEF/P																																		
2	Recensement administratif à vocation d'état civil	MATD																																		
3	Etablissement du fichier électoral	OGE																																		
4	Elaboration de la nouvelle constitution et textes législatifs	CNT																																		
5	Campagne d'information sur le projet de la nouvelle constitution	Société civile																																		
6	Adoption par référendum de la nouvelle constitution	MATD/ OGE																																		
7	Organisation des élections locales	MATD/ OGE																																		
8	Organisation des élections législatives	MATD/ OGE																																		
9	Mise en place des institutions issues de la nouvelle constitution	CNRD																																		
10	Organisation des élections présidentielles	MATD/ OGE																																		
11	Investiture du nouveau président de la République	CC/CS																																		

Liste des faitières et réseaux d'organisations de la société civile ayant pris part à l'élaboration de ce chronogramme.

CNOSCG ; PCUD ; CONASOC ; FOSCAO ; MAOG ; PJSC ; GIFJPS-AOS/GN ; RAGUG-GUINEE ; RESPEPECO ; CONAG-DCF ; COFFIG ; SLEEG/USTG ; SNE ; MA CAUSE ; AJUB ; JERDG ; SNAESURS ; APP ; CENAFOD ODHCS ; CJMAD ; GRAS ; OCGR ; FONAJESCG ; RAJGUI ; PJUFM ; MGAT ;

N°	SIGLE	DESCRIPTION
1.	**CNOSCG**	Conseil National des Organisations de la Société Civile Guinéenne
2.	**PCUD**	Plateformes des Citoyens Unis pour le Développement
3.	**CONASOC**	Coalition Nationale de la Société Civile
4.	**PAJELESCG**	Parlement des Jeunes leaders de la Société Civile Guinéenne
5.	**MA CAUSE**	Ma Cause
6.	**FOSCAO**	Forum de la Société Civile de l'Afrique de l'Ouest
7.	**MAOG**	Maison des Associations et ONG de Guinée
8.	**COFFIG-DCPD**	Coalition des Femmes et Filles de Guinée pour le Dialogue, la Consolidation de la paix et le Développement
9.	**GIFJPS-AOS/GN**	
10	**MGAT**	Mouvement Guinée Avant Tout
11	**RAGUD-GUINEE**	
12	**RESFEPECO**	Réseau des Femmes pour la Paix
13	**CONAG-DCF**	Coalition Nationale de Guinée pour la Défense de la Citoyenneté des Femmes
14	**SLEEG/USTG**	Syndicat Libre des Elèves et Enseignants de Guinée
15	**SNE**	Syndicat National de l'Education
16	**AJUB**	Association des Jeunes Unis pour le Bénévolat
17	**JERDG**	Jeunes Engagés pour le Rassemblement et le Développement en Guinée
18	**SNAESURS**	Syndicat National de l'Enseignement Supérieur
19	**APP**	Action Paix et Protection
20	**ODHCS**	Observatoire des Droits de l'Homme, de la Citoyenneté et de la Sécurité
21	**CJMAD**	Comité Jeunes Mon Avenir D'abord
22	**GRAS**	Groupe de Réflexion et d'Action Syndical
23	**OCGR**	Observatoire Citoyen de la Gouvernance et de la Redevabilité
24	**FONAJESCG**	Forum National des Jeunes de la Société Civile de Guinée
25	**RAJGUI**	Réseau Afrique Jeunesse de Guinée
26	**PJUFM**	Parlement des Jeunes Fleuve Mano Riva
27	**UDTG**	Union Démocratique des Travailleurs de Guinée
28	**CGTG**	Confédération Générale des Travailleurs de Guinée
29	**CENAFOD**	Centre Africain de Formation pour le Développement